

Action menée par l'ASMA (Activités Nationales et Prêts Sociaux)

L'ASMA, dont la mission est d'améliorer le bien-être des agents et de promouvoir le lien social et la mixité, a géré des charges totales s'élevant à 4 119 808 € en 2024, ce qui représente 126 % de la subvention MASA de 3 257 815 €.

1. Activités et participation :

- La subvention allouée aux activités nationales s'est élevée à 1 995 101 €.
- La répartition de cette subvention a été dominée par les Séjours (40 %) et la Jeunesse (39 %), suivis par les Voyages (12 %). Les activités Culturelles (3 %) et Croisières Côtières (2 %) ont reçu les parts les plus faibles.
- Le nombre total de participants aux activités nationales en 2024 s'élevait à 7 572 agents et ayants droit, légèrement en baisse par rapport à 2023 (7 868 participants).
- Les dossiers acceptés totalisaient 3 127 (contre 3 337 en 2023).
- L'ASMA a souligné son engagement à proposer une offre diversifiée et à intégrer une dimension durable, notamment dans le tourisme social et solidaire.

2. Prêts sociaux :

- Sur 57 demandes de prêts sociaux en 2024, 42 ont été accordées.
- Le montant global des prêts accordés a atteint 111 750 €, avec un montant moyen de 2 661 €.
- Le profil des demandeurs se caractérisait par une majorité de femmes (72 %), des agents de l'enseignement (37 %), et des personnes divorcées ou en instance de divorce (25 %).

3. Faits marquants et organisation :

- L'année 2024 a été marquée par le déménagement du site de Maine vers Varenne en janvier.
- La mise en place du paiement par virement et carte bancaire en juin a permis l'échelonnement des règlements.

- En septembre, l'amélioration des procédures d'inscription en ligne et le renforcement des contrôles des données des ayants droit ont entraîné la réorganisation des missions des gestionnaires d'action sociale.
- Les colonies 100 % ASMA ont redémarré en France et à l'étranger (Sénégal).

L'UNSA a salué le travail des bénévoles dans des conditions budgétaire difficiles pour maintenir une action sociale. L'UNSA constate que le reste à charge pour les agents est de plus en plus important. L'ASMA ne peut plus continuer à ce rythme.

L'intersyndicale a de nouveau revendiqué la réévaluation de la subvention. Elle ne l'a pas été pendant des années et la dernière revalorisation annoncée n'a été qu'en partie versée.

Assurance et Prévoyance

- 2024 marque la fin des conventions de référencement au 31 décembre avec Groupama, AG2R et Harmonie FP. Dernier point référencement, le MAASA étant passé à la PSC le 1^{er} janvier 2025, une large information avait été faite auprès des adhérents des 3 organismes pour les informer de la fin du dispositif.
- Le nombre total d'adhérents (actifs, retraités et ayants droit) a augmenté dans les trois organismes référencés (Harmonie Mutuelle, AG2R, Groupama) en 2024 par rapport à 2023. Harmonie Mutuelle détenait la majorité des adhérents (31 213 au total en 2024). La grande majorité des personnels avaient adhéré à Harmonie. Pour Harmonie, la formule 3 avait le + grand nombre d'adhérents, alors que chez Groupama et AG2R l'option 2 était majoritairement choisie.
- Mise en place du contrat collectif à adhésion obligatoire avec Mercer et mise en place du contrat collectif facultatif pour la prévoyance avec Harmonie.
- Pour ceux qui sont restés à la prévoyance Harmonie (ancienne formule), ils se voient appliquer les tarifs proposés par Harmonie, sans participation employeur.

Logement (Ile-de-France)

- La cellule logement du ministère a enregistré 355 agents inscrits au 31 décembre 2024.
- 53 agents ont été nouvellement logés en 2024.
- 18 agents l'ont été par le parc du ministère (en propre et conventionné).
- 35 agents l'ont été par le biais de l'outil interministériel BALAE (dont 3 en logement meublé temporaire).

- 4 agents ont bénéficié d'un logement d'urgence en 2024, attribué sur rapport de l'assistante sociale (il y a eu 4 demandes).
- Le stock de logements sous conventionnement ministériel s'élevait à 133 en 2024.
- Point de difficulté : Il est à noter une baisse de 32 % des offres de logements en 2024 par rapport à 2023, due à des causes multifactorielles (taux de rotation plus lent et baisse du nombre de logements proposés).
- En matière de conseil, 41 agents ont sollicité la permanence de l'ADIL en 2024, principalement pour des questions de location (45 %) et d'accession à la propriété (39 %). D'autre part, une convention a été signée en 2024 avec le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF), extension prévue en 2026 en matière de crédits, épargne, assurance, logement.
- En 2024, un portail du logement a été mis en place pour accompagner l'ensemble des agents de la fonction publique dans la recherche de logement et le cautionnement des garanties. Elle n'est pas limitée à l'Ile de France, des logements peuvent être proposés en province. Il y a bien une vision du nombre de conventions qui arrivent à échéance.

Le sujet du logement est particulièrement important, malgré tout on s'inscrit dans un cadre réglementaire. C'est une politique qui va nécessiter des évolutions.

L'UNSA a regretté qu'il ne soit plus organisé de commissions logements qui permettaient un vrai échange préalable aux instances sur ce sujet et étaient aussi l'occasion de coconstruire les éléments de gestion de ce parc notamment.

Restauration Collective

- Sur les sites parisiens, il y a 6 conventions de restauration. La fréquentation des restaurants s'est poursuivie en progression par rapport à 2023, avec une augmentation de 14 776 couverts en 2024, portant le total à 140 715 couverts.
- Le budget d'action sociale du MAASA a supporté toutes les augmentations tarifaires des repas en 2024.
- La dépense de restauration pour l'Administration Centrale s'élevait à 1 026 027,20 €.
- Concernant la loi Égalim, l'AURI a atteint un objectif de 61 % de produits durables et de qualité, dont 32 % de produits Bio, montrant une forte mobilisation des restaurants collectifs. L'AURI a également bénéficié du Fonds vert de l'État pour un montant de 5 500 € pour soutenir la transition écologique.

L'UNSA a de nouveau regretté que les agents des établissements d'enseignement ne soient pas bénéficiaires de la PIM. Pas de prestations repas prévues car selon la DGAFP « l'accès à la restauration scolaire est déjà à moindre coût ». Le poids de la restauration est de plus en plus important et pèse sur les subventionnements employeurs.

Nous avons aussi souligné le caractère indigne lors des déplacements (réunions ou formations en EPL notamment) du remboursement au taux du restaurant administratif alors que les agents paient le tarif « invités extérieurs », ce qui implique un engagement financier personnel.

L'UNSA a interrogé l'administration sur l'évolution du gaspillage sur l'ensemble des sites de restauration parisiens.

L'administration a répondu seulement pour l'AURI où le gaspillage est en baisse et inférieur à la moyenne connue (37 g par plateau à l'AURI contre 80 g en moyenne en restauration collective). A partir de 2025, l'ensemble des restaurants collectifs devront donner ce type de statistique.

Prestations d'Action Sociale et Secours

1. Prestations Facultatives (Hors Restauration et Secours) :

- Les dépenses totales se sont élevées à 805 147,47 €.
- Les prestations interministérielles (A, B, C) ont constitué 87 % des dépenses.
- La majorité des dépenses de prestation a été dédiée à l'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH), représentant 56 % du total (hors restauration).
- Les prestations ministérielles (D et E) représentaient 13 %, dont 9 % pour l'aide à la scolarité et le trousseau-neige.

2. Secours Financiers (Aide Non Remboursable)

- L'année 2024 a vu une progression de la dépense totale de secours de près de 70 000 € par rapport à 2023.
- Le montant total des secours versés a atteint 363 185,62 €.
- Le montant moyen d'un secours a poursuivi sa progression, s'établissant à 1 621,36 € en 2024 (contre 1 340 € en 2023).

- 230 dossiers ont été présentés et 224 ont été acceptés.
- Les thèmes principaux des demandes étaient liés au budget (difficultés financières et endettement), à la santé (pertes de salaire dues au passage à demi-traitement ou à l'absence de mutuelle), et à la famille (ruptures conjugales). Évaluation sociale des situations anonymisées, lors de la commission consultative mensuelle présidée par la cheffe du BASS.

Les ACB ne bénéficient pas de ces secours, mais ils peuvent être orientés vers les assistants de services sociaux.

Interventions de l'UNSA :

- Nous avons souligné ce que nous considérons comme une iniquité flagrante pour tous les agents contractuels sur budgets qui sont exclus du périmètre de ces aides sociales.
- Nous avons précisé que nous nous félicitons de la hausse du plafond des aides que nous demandions unanimement depuis longtemps.
- Nous avons soumis une inquiétude sur la part des agents contractuels qui signent un nouveau contrat et ne sont pas rémunérés en temps et en heure car cela crée de lourdes incidences budgétaires.
- Nous avons ensuite salué et remercié le travail du réseau des assistants sociaux et demandé à ce que ce réseau s'étoffe.